

ARRETE DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE DE CARBON-BLANC,

L'arrêté N.185 du 28 Juillet 2017 est abrogé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2211-1, L2212-1 et L2213-1 à 5 ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R414-14, R411-25 à 28 et R411-1 à 9 ;

Vu la circulaire n°86-230 du Ministère de l'Intérieur relative à l'exercice des pouvoirs de Police par le Maire, le Président du Conseil Général et le représentant de l'Etat dans le département en matière de circulation routière ;

Considérant la manifestation « Départ à la retraite de Madame MALLARD Florence » organisée par l'institut CLEO, Ilot Thérèse à Carbon-Blanc, le jeudi 9 mai 2019.

ARRETE :

ARTICLE 1er : L'Institut CLEO est autorisé à effectuer la manifestation « Départ à la retraite de Madame MALLARD Florence », le jeudi 9 mai 2019 de 19h00 à 23h00, Ilot Thérèse à Carbon-Blanc.

ARTICLE 2 : Le traiteur SAVARY, pour le compte de l'Institut CLEO, est autorisé à installer des tables et des chaises Ilot Thérèse à Carbon-Blanc, le jeudi 9 mai 2019 de 19h00 à 23h00.

ARTICLE 3 : Les barrières seront mises à disposition par le service technique de la mairie de Carbon-Blanc. Elles seront mises en place et déposées par l'Institut CLEO.

ARTICLE 4 : L'Institut CLEO s'engage à :

- surveiller les équipements de la mairie
- déplacer les barrières si besoin afin de faciliter l'accès des riverains
- nettoyer la place après la manifestation

ARTICLE 5 :

- Monsieur le Brigadier Chef Principal de la Police Municipale de Carbon-Blanc
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Carbon-Blanc
- Monsieur le Président de Bordeaux Métropole
- L'Institut CLEO, demandeur
- L'entreprise SAVARY

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CARBON-BLANC, le 30 avril 2019

P°/Alain TURBY



Maire de Carbon-Blanc,
Conseiller métropolitain
Délégué à la métropole numérique.